



Procédure de divorce en cours vs nouvelle procédure

Par **Jack88**, le **14/09/2017** à **08:11**

Bonjour,

Ayant entamé une procédure de divorce à l'amiable il y a plusieurs années, le dossier est resté coincé chez le notaire qui ne trouvait de solution pour la liquidation de la communauté, la maison que nous avons construite reposant en partie sur une parcelle léguée à mon ex par ses parents. Après maintes démarches, il a terminé le dossier et l'a transmis il y a un mois à l'avocat qui nous dit à mon ex et moi, que nous sommes obligés maintenant de recommencer mais avec la nouvelle procédure c'est à dire, prendre chacun un avocat alors que nous avons déjà payé la procédure sous son ancienne forme (amiable et un seul avocat). Qu'en est-il exactement ?

Cordialement